



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Nord-Pas-de-Calais
Séance Plénière du 11 mars 2015

Programmation 2015 des aides de l'Anah en faveur du parc privé

I. Les objectifs et crédits régionaux

La dotation régionale Nord-Pas-de-Calais 2015 des crédits Anah s'élève à 30,2M€ (22,2 M€ en 2014): Cette dotation initiale marque donc l'effort de "redressement", annoncé à plusieurs reprises par l'Anah fin 2014 aux acteurs du Nord Pas-de-Calais. L'enveloppe régionale Nord-Pas-de-Calais 2015 des crédits Fart s'élève à 7,95 M€ (6,3 M€ en 2014).

La région remonte au **3ème rang** des dotations régionales. Sa dotation devient plus cohérente avec la priorité donnée aux PO très modestes. Toutefois, la part que la région représente dans le public national (6,72% des POTM français) ne correspond pas encore à la part des moyens nationaux alloués (6,43%). En outre, cet écart en défaveur de la région est sensiblement plus important dès lors qu'on considère les propriétaires très modestes habitant un logement datant d'avant 1975.

La dotation régionale reste inférieure aux besoins réels de la région. Son redressement devra être poursuivi a minima en 2016, mais également dans l'hypothèse de marges de manœuvre nationales en cours d'exercice 2015.

	Région		Rappel France	
	Anah	FART	Anah	FART
Dotation initiale 2014	22 200 000	6 300 000	442 000 000 €	111 000 000 €
Dotation finale 2014	32 206 522	9 639 560	532 400 000 €	179 900 000 €
Evolution initiale/finale 2014	45%	53%	20%	62%
Dotation initiale 2015	30 200 000	7 950 000	472 000 000 €	123 000 000 €
Evolution initiale 2014/initiale 2015	36%	26.2%	7%	11%
Evolution initiale 2015/finale 2014	-6%	-27.6%	-11%	-32%

Il est à souligner que l'Anah centrale a réparti l'ensemble de son enveloppe nationale : aucune réserve n'est constituée. Cependant, elle impose à chaque région de prévoir une réserve régionale correspondant à 10 % de la dotation, soit 3M€ pour notre région (cf : circulaire de programmation signée de la direction générale de l'Anah).

Les objectifs, déclinés par grandes priorités d'intervention, inchangés en 2015, sont les suivants :

	Région			Rappel France		
	Objectif 2014	Résultat 2014	Objectif 2015	Objectif 2014	Résultat 2014	Objectif 2015
PB LHI/TD	180	142	185	4 400	3 045	2 350
PB MD	120	14	50	1 800	579	1 100
PB énergie	90	79	80	1 500	885	1 000
PO LHI/TD	145	139	160	3 000	2 375	2 600
PO autonomie	510	402	550	15 000	15 040	15 000
PO énergie	1 740	2 273	2 450	31 000	40 305	36 000

II. Programmation infrarégionale des objectifs et des crédits de l'Anah

La programmation a été élaborée en 2 phases.

Une réserve régionale de 10% de objectifs et de la dotation est constituée. Cette réserve, demandée par l'Anah, a vocation à être libérée dès le 1er septembre (circulaire de programmation du 26 janvier 2015).

Phase 1 : Une répartition des objectifs selon les clefs statistiques usuelles.

La répartition des objectifs est effectuée selon des variables statistiques issues du fichier Filocom 2011 et quantifiant le gisement d'intervention territoire par territoire, et priorité d'intervention par priorité d'intervention.

Cette méthode s'inscrit dans la stricte continuité de la méthode régionale utilisée les années précédentes. Ainsi, la répartition théorique des objectifs s'appuie sur les mêmes clefs statistiques que celles de 2014 et des 3 années précédentes, déjà présentées à plusieurs reprises en CRHH, connues des territoires et structurant le calibrage des opérations programmées (OPAH et PIG) signées ces dernières années. Une exception est à noter: pour l'objectif PO Energie, la clef est recentrée sur les PO très modestes uniquement, et exclut les PO modestes, en cohérence avec l'orientation de priorisation fixée par l'Anah en juillet 2014. (voir annexe "clefs statistiques")

La dotation de chaque département est le résultat de l'application de subventions unitaires régionales aux objectifs qui lui sont assignés. (ces subventions unitaires apparaissent dans le tableau présentant la répartition)

Phase 2 : méthode statistique corrigée par la prise en compte des dynamiques opérationnelles

Dans un second temps, certaines clefs statistiques sont ajustées entre les deux départements pour tenir compte principalement de la dynamique opérationnelle sur les différentes priorités.

- S'agissant de l'objectif PO énergie, une attention particulière a été accordée aux territoires disposant d'une opération contractualisée avec l'Anah (Opah, PIG): l'objectif régional PO énergie assigné par l'Anah ne permet pas de les servir à hauteur de 100% de l'objectif contractualisé; Toutefois, **la répartition veille à leur attribuer un objectif PO énergie toujours supérieur ou égal à 80% de l'objectif contractualisé.** En matière de rénovation énergétique, la capacité à atteindre l'objectif fixé dans l'opération programmée est certaine, et ce dans chaque territoire : cet objectif contractualisé demeure donc le socle de la répartition proposée.
- L'objectif PO autonomie est légèrement ajusté pour quelques territoires avec notamment pour objectif de lisser l'évolution à la baisse par rapport à 2014
- En matière de lutte contre l'habitat indigne, les ajustements tiennent compte avant tout des différents résultats atteints en 2014, et les territoires présentant de réelles dynamiques opérationnelles voient leur objectif majoré.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Certifiée ISO 9001 (2008) et ISO 14001 (2004)
44 rue de Tournai - CS 40259 - F 59019 LILLE CEDEX

Tél ; +33 320134848 – Fax +33 320134878 – <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/>

- Il n'est en revanche pas systématiquement tenu compte des objectifs LHI inscrits dans les OPAH ou PIG : ceux-ci sont souvent éloignés de la capacité opérationnelle réelle. Pour cette priorité, la plus complexe à mettre en œuvre, il semble en effet nécessaire d'intégrer dans la mécanique de répartition les capacités opérationnelles avérées des territoires.

Enfin, la dotation en ingénierie reflète précisément les besoins de financement des opérations programmées vivantes et prend en compte la mise en œuvre des nouvelles opérations programmées.

La répartition des crédits Anah (travaux+ingénierie) aboutit à une répartition 63,9 % /36,1 % entre le Nord et le Pas-de-Calais, ce qui est proche de l'équilibre constaté dans la consommation finale 2014.

Tableau récapitulatif (avant constitution de 10% de réserve régionale)

	Nord	Pas de Calais
Répartition financière	19,3 M€ / 63,9%	10,9 M€ / 36,1%

La question des stocks de dossiers .

Il existe des stocks importants de dossiers de rénovation énergétique, dans l'ensemble de la région. Environ 800 dossiers complets et prêts à l'engagement étaient inscrits dans le logiciel d'instruction au 31 décembre, soit un quadrimestre d'activité. Ces stocks apparents sont variables d'un territoire à l'autre.

La répartition des objectifs et des crédits ne repose pas sur une prise en compte mécanique de ces stocks. Pour plusieurs raisons :

- Les pratiques de régulation mises en place par l'ensemble des territoires en 2014 obéissent à des stratégies différentes d'un territoire à l'autre, qui ont été déclenchées à des moments différents de l'année 2014. Certains territoires ont par exemple régulé dès le démarrage de l'année 2014, et présentent donc un stock apparent faible. La grande majorité l'a fait à partir de l'été (c'est à dire à partir des orientations de l'Anah, en juillet, demandant une priorisation des dossiers.) .
- Dans certains cas, les stocks apparents dans le logiciel d'instruction reflètent assez bien l'état de la tension. Dans d'autres cas, la faiblesse des stocks ne doit pas masquer une tension en réalité beaucoup plus forte, les dossiers étant « retenus » en amont de l'inscription dans le logiciel d'instruction par l'opérateur missionné par le territoire.
- L'état des stocks de dossiers prêts et « objectivés », c'est-à-dire inscrits dans le logiciel d'instruction, est donc une variable difficilement comparable d'un territoire à l'autre. Par ailleurs, les stocks de dossier en instance, stockés pour partie en amont, sont moins « objectivables » (quantité, qualité des dossiers, complétude..).
- Enfin, ce sont bien les objectifs pluriannuels contractualisés dans les OPAH et PIG, qui doivent continuer de constituer le cap en matière de fixation des objectifs annuels de rénovation énergétique dans les relations entre les représentants de l'Anah et les territoires. C'est d'ailleurs selon cette logique que l'Anah centrale a engagé la refonte de sa mécanique de programmation pour cet exercice 2015.

III. Fart

La répartition des crédits fart repose sur la même méthode mécanique que celle de l'Anah centrale : la dotation FART du territoire est bien entendu indexée sur son objectif annuel de rénovations énergétiques, au sein duquel est estimée une proportion de dossiers en stocks au 31 décembre, plus fortement consommateurs de FART que les nouveaux dossiers 2015.

IV- Création de la réserve régionale :

La réserve régionale Anah qui doit être équivalente à 10 % de la dotation (3M€) est créée comme suit :

- 12 % de l'objectif PB HI/TD
- 12 % de l'objectif PO HI/TD
- 10 % de l'objectif PO Énergie
- 9 % de l'objectif PO Autonomie
- 10 % du montant total ingénierie Ingénierie

Application du ratio de 10 % sur les Po énergie pour la création de la réserve régionale Fart

V- Conclusion

La répartition 2015 est donc composée d'une tranche ferme et de la réserve valant tranche conditionnelle.

Cette réserve est d'ores et déjà pré-affectée entre les territoires. Cette pré-affectation apparaît dans le tableau annexé, et pourra être inscrite dans les avenants à la convention de délégation.

Toutefois, elle ne sera acquise au territoire que sous réserve d'un bon avancement dans l'atteinte des objectifs de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (au moins 50% de l'objectif initial). Un point sur cet avancement sera effectué à la fin du premier semestre.

Cette réserve ne pourra être libérée avant le 01 septembre 2015, conformément à la circulaire de programmation du 26 janvier 2015

Annexes à cette note :

Clefs statistiques

Programmation régionale 2015

Potentiel d'intervention

Clés statistiques Nord-Pas-de-Calais

Territoire_gestion	PO HI et PO TD		PB HI et PB TD		PB LD		PO AUTONOMIE		PB ENERGIE		PO ENERGIE	
	Logements de catégorie cadastrale 7 et 8 occupés par des propriétaires aux revenus* inférieurs au plafond 'modeste'	%	Logements du parc locatif privé et de Catégorie cadastrale 7 et 8	%	Logements du parc locatif privé et de Catégorie cadastrale 6	%	Logements occupés par des propriétaires de plus de 75 ans et Revenus inférieurs au plafond 'modeste'	%	Logements du parc locatif privé <= 1975 et catégorie cadastrale 4 et 5	%	Logements d'avant 1975 et occupés par des propriétaires aux revenus inférieurs au plafond 'Très modeste'	%
CU Lille	22 379	46,41%	16 408	45,65%	60 137	29,73%	20 965	18,55%	15 094	21,11%	48401	20,66%
CA Douaisis	1 016	2,11%	749	2,08%	7 393	3,66%	4 268	3,78%	4 670	6,53%	8618	3,68%
CA Maubeuge	800	1,66%	588	1,64%	4 837	2,39%	4 144	3,67%	2 897	4,05%	9806	4,19%
CA Porte Hainaut	1 480	3,07%	1 553	4,32%	8 212	4,06%	5 629	4,98%	2 814	3,94%	12859	5,49%
CA Valenciennes	1 682	3,49%	2 128	5,92%	9 365	4,63%	5 306	4,70%	4 566	6,39%	11924	5,09%
CU Dunkerque	1 053	2,18%	741	2,06%	6 259	3,09%	4 983	4,41%	3 942	5,51%	9589	4,09%
Hors déleg Nord	8 046	16,69%	5 604	15,59%	24 269	12,00%	22 474	19,89%	11 720	16,39%	45157	19,27%
CU Arras	218	0,45%	121	0,34%	2 326	1,15%	2 878	2,55%	3 092	4,33%	4405	1,88%
CA Artois	2 326	4,82%	1 825	5,08%	16 619	8,22%	6 354	5,62%	3 768	5,27%	13497	5,76%
CA Boulonnais	782	1,62%	851	2,37%	4 810	2,38%	3 190	2,82%	4 072	5,70%	5976	2,55%
CA Lens-Liévin	873	1,81%	933	2,60%	24 518	12,12%	5 391	4,77%	3 462	4,84%	11504	4,91%
Hors déleg PdC	7 561	15,68%	4 445	12,37%	33 525	16,57%	27 418	24,26%	11 390	15,93%	52569	22,44%
Département du Nord	36 456	75,61%	27 771	77,26%	120 472	59,56%	67 769	59,97%	45 703	63,93%	146 354	62,46%
Département du Pas-de-Calais	11 760	24,39%	8 175	22,74%	81 798	40,44%	45 231	40,03%	25 784	36,07%	87 951	37,54%
Région Nord Pas-de-Calais	48 216	100,00%	35 946	100,00%	202 270	100,00%	113 000	100,00%	71 487	100,00%	234 305	100,00%

Programmation Nord-Pas-de-Calais ANAH et FART 2015

AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE RÉGIONALE

Tranche Ferme + Tranche Conditionnelle

Territoire de gestion	OBJECTIFS RETENUS						Dotation Anah		Dotation FART	
	PB LHI/TD	PB MD	PB énergie	PO LHI/TD	PO énergie	PO autonomie	Travaux + ingénierie	%	Montants	%
CU Lille	70	15	18	52	600	100	8 518 500	28,2%	1 924 100	24,2%
CU Dunkerque	7	2	4	9	120	45	1 525 800	5,1%	371 600	4,7%
CA Valenciennes	15	2	5	11	105	24	1 555 000	5,1%	354 300	4,5%
CA Douaisis	10	2	5	8	115	24	1 405 600	4,7%	361 600	4,5%
CA Porte Hainaut	7	2	3	5	80	24	1 005 000	3,3%	269 400	3,4%
CA Maubeuge	6	1	3	7	110	24	1 312 300	4,3%	337 400	4,2%
Hors délég Nord	15	6	13	18	370	88	3 981 200	13,2%	1 134 000	14,3%
Département du Nord	130	30	51	110	1 500	329	19 303 400	63,9%	4 752 400	59,8%
CU Arras	3	1	3	4	90	14	849 100	2,8%	286 800	3,6%
CA Artois	15	4	4	8	135	27	1 626 700	5,4%	436 700	5,5%
CA Lens-Liévin	5	6	4	3	100	26	1 114 400	3,7%	342 500	4,3%
CA Boulonnais	5	1	5	8	100	16	1 200 300	4,0%	319 900	4,0%
Hors délég PdC	27	8	13	27	525	138	6 106 100	20,2%	1 811 700	22,8%
Département du Pas-de-Calais	55	20	29	50	950	221	10 896 600	36,1%	3 197 600	40,2%
Région Nord Pas-de-Calais	185	50	80	160	2 450	550	30 200 000	100,0%	7 950 000	100,0%
Objectifs régionaux	185	50	80	160	2 450	550				
Coût unitaire utilisé	21 200 €	10 500 €	12 000 €	20 000€	6 800 €	3 360 €				

APRÈS CONSTITUTION DE LA RÉSERVE RÉGIONALE

Tranche Ferme

Territoire de gestion	OBJECTIFS RETENUS						Dotation Anah		Dotation FART	
	PB LHI/TD	PB MD	PB énergie	PO LHI/TD	PO énergie	PO autonomie	Travaux + ingénierie	%	Montants	%
CU Lille	64	15	18	45	540	90	7 689 200	28,3%	1 731 700	24,2%
CU Dunkerque	7	2	4	8	108	41	1 394 600	5,1%	334 500	4,7%
CA Valenciennes	12	2	5	10	95	22	1 379 100	5,1%	318 800	4,5%
CA Douaisis	9	2	5	7	104	22	1 270 500	4,7%	325 400	4,5%
CA Porte Hainaut	6	2	3	5	72	22	915 200	3,4%	242 500	3,4%
CA Maubeuge	5	1	3	6	99	22	1 172 600	4,3%	303 700	4,2%
Hors délég Nord	12	6	13	15	333	79	3 548 500	13,1%	1 020 600	14,3%
Département du Nord	115	30	51	96	1 350	298	17 369 700	63,9%	4 277 200	59,8%
CU Arras	3	1	3	4	81	13	784 600	2,9%	258 100	3,6%
CA Artois	13	4	4	8	122	25	1 480 800	5,4%	393 000	5,5%
CA Lens-Liévin	5	6	4	3	90	24	1 032 700	3,8%	308 300	4,3%
CA Boulonnais	5	1	5	7	90	15	1 095 900	4,0%	287 900	4,0%
Hors délég PdC	22	8	13	22	473	125	5 427 400	20,0%	1 630 500	22,8%
Département du Pas-de-Calais	48	20	29	44	855	202	9 821 400	36,1%	2 877 800	40,2%
Région Nord Pas-de-Calais	163	50	80	140	2 205	500	27 191 100	100,0%	7 155 000	100,0%
Réserve régionale	22	0	0	20	245	50				

Tranche Conditionnelle

Territoire de gestion	OBJECTIFS RETENUS						Dotation Anah		Dotation FART	
	PB LHI/TD	PB MD	PB énergie	PO LHI/TD	PO énergie	PO autonomie	Travaux + ingénierie	%	Montants	%
CU Lille	6	0	0	7	60	10	829 300	27,6%	192 400	24,2%
CU Dunkerque	0	0	0	1	12	4	131 200	4,4%	37 100	4,7%
CA Valenciennes	3	0	0	1	11	2	175 900	5,8%	35 500	4,5%
CA Douaisis	1	0	0	1	12	2	135 100	4,5%	36 200	4,5%
CA Porte Hainaut	1	0	0	0	8	2	89 800	3,0%	26 900	3,4%
CA Maubeuge	1	0	0	1	11	2	139 700	4,6%	33 700	4,2%
Hors délég Nord	3	0	0	3	37	9	432 700	14,4%	113 400	14,3%
Département du Nord	15	0	0	14	150	31	1 933 700	64,3%	475 200	59,8%
CU Arras	0	0	0	0	9	1	64 500	2,1%	28 700	3,6%
CA Artois	2	0	0	0	14	2	145 900	4,8%	43 700	5,5%
CA Lens-Liévin	0	0	0	0	10	2	81 700	2,7%	34 200	4,3%
CA Boulonnais	0	0	0	1	10	1	104 400	3,5%	32 000	4,0%
Hors délég PdC	5	0	0	5	53	13	678 700	22,6%	181 200	22,8%
Département du Pas-de-Calais	7	0	0	6	95	19	1 075 200	35,7%	319 800	40,2%
Région Nord Pas-de-Calais	22	0	0	20	245	50	3 008 900	100,0%	795 000	100,0%